



International Dance Competition

TalentGarden7.0

26.4.2025

Teatro Guanella

Via Giovanni Duprè 19, Milan (Italy)

REGLEMENT

Art. 1 IDC Talent Garden7.0 est un concours de danse pour les jeunes talents et les non-professionnels qui se rapprochent du monde des arts (les professionnels ne peuvent pas y participer). Le concours est ouvert à toute personne sans distinction de race, de religion, d'idées politiques et/ou de connexion à diverses associations ou écoles.

PROGRAMME

26.4.2025 – Concours au Teatro Guanella Via Giovanni Duprè 19, Milan (Italy)

Le début des enregistrements de votre présence et des répétitions commencera à 9h30, suivant le programme de la soirée.

Il n'y aura pas de répétitions scéniques avant les représentations du concours.

Art. 2 CATÉGORIES et SECTIONS et TEMPS

1. ENFANTS 9/10 / JUNIORS 11/14 / SENIORS 15 ans et plus
2. SOLISTES (max 2'30")
3. PAS DE DEUX (max 3')
4. GROUPES (max 4'30") Dans chaque catégorie l'âge moyen des participants sera calculé

STYLE

- Danse classique
- - Danse de caractère
- - Danse moderne et Contemporaine
- - Composition Chorégraphique / Show Dance

Dans les derniers styles sont acceptés les Comédies Musicales, les Show Dance, Claquettes

Dans le style 'Danse de caractère' sont acceptées les danses du monde entier

Les Frais d'inscriptions ne sont dans aucun cas remboursables. *Si le nombre minimum de 5 participants dans une catégorie n'est pas atteint, cette catégorie sera fusionnée avec la catégorie au-dessus.*

Art. 3 Chaque école de danse peut participer avec au maximum trois chorégraphies dans chaque catégorie de l'âge. Au-delà, nous n'accepterons plus les inscriptions.

Art. 4 Le choix de musique est libre. Une tolérance de 15 secondes sera acceptée. Au-delà, la musique sera coupée, et les jurés le prendront en considération lors de leurs délibérations.

Art. 5 Les costumes sont libres (dans la limite du respect). La scène doit rester propre pour les autres participants, c'est pourquoi l'usage de poudre sur le corps ou sur scène est interdit, ainsi que l'usage du feu, d'huile ou de crème. En cas de doute, il est préférable de demander au préalable à l'organisation l'autorisation d'utiliser un certain type de produit. Les objets sont autorisés seulement s'ils font partie de la scénographie. L'éclairage sur scène sera un éclairage standard de base.



Ideato e realizzato: Asd Dance Mission - viale C. Canepa 14R - Genova (IT)

Aff. ASI Lombardia - CONI - N° LIG. -GE 0109 CF 95064700107
email: idctalentgarden@gmail.com Tel.: +39 3358153396 (WhatsApp / Telegram)



Art. 6 La musique doit être envoyée AU PLUS TARD LE 15.4.2025 à l'email avec les données suivantes : Nom de l'école ou nom du soliste / Catégorie / Section / Titre de la chorégraphie / Durée. A leur arrivée, les candidats doivent dans tous les cas être munis d'une clé USB (pour les urgences) : pièces mono-piste avec le titre de la chorégraphie en lettres latines (et non avec des numéros d'autres concours). La piste audio ne peut contenir aucune publicité. Pendant la chorégraphie, un responsable du groupe doit être présent en régie.

Art. 7 Les décisions du jury sont sans appel. La note finale est définie par l'ensemble des points suivant : **Technique - Interprétation - Musicalité - Synchronisme - Chorégraphie.**

PRIX

Art. 8 Il y aura un Premier – Deuxième – Troisième Classé, pour chaque section, catégorie et discipline. Les gagnants se verront remettre des coupes, des gadgets, des bourses nationales et internationales, délivrés par le jury présent et par l'organisme organisateur. Les concurrents n'ont droit à aucune compensation pour leur participation au Concours.

INSCRIPTIONS

Art. 9 Les inscriptions doivent être reçues avant le 10.4.2025.

20% de réduction pour ceux qui s'inscrivent avant le 31.12.2024.

10% de réduction pour ceux qui s'inscrivent avant le 31.01.2025.

ATTENTION : L'inscription peut être clôturée en avance si le nombre maximum d'inscriptions est atteint. Dans ce cas, la date d'envoi déterminera si l'inscription est valide ou non. Les frais d'inscription reçus après la date limite seront assujettis à une pénalité de retard égale à 20 % des frais d'inscription.

Art. 9bis Il n'y aura aucun remboursement pour les élèves qui décident, après inscription, de ne pas participer au concours pour raisons personnelles.

Art. 10 L'inscription au IDF TalentGarden7.0 sera effectuée sur la base de ce règlement signé ainsi que des formulaires d'inscriptions (directement en ligne sur le site web www.dancemission.it).

Le fait de faire une inscription officielle démontre que tous les participants sont en pleine santé et détiennent un certificat médicale. Le participant étranger doit avoir une assurance médicale valide le jour du concours.

Le professeur et/ou le responsable légal qui signe ce règlement est responsable de l'authenticité des documents fournis.

L'organisation du concours ne prendra en compte aucune demande si l'ensemble des documents obligatoires ne seront pas fournis au complet (retard, non signés : non accepté). Le professeur et/ou la personne en charge est responsable de l'authenticité des documents fournis. Si l'organisation suspecte un document faux ou non complété, le responsable et ses élèves seront disqualifiés et ils pourront recevoir une amende de 50 euros.

COÛTS

Art. 11

Soloist Kids, Junior, Senior € 50,00

Pas de deux: € 70,00 per performance

Team: € 100,00 + € 15,00 p.p.

Les frais sont, dans tous les cas, non-remboursables.

Pour chaque soliste, une remise de 15% est réservée à la 2ème chorégraphie et de 30% à la 3ème chorégraphie. Si un danseur participe à plusieurs chorégraphies, une remise de 15% est appliquée pour chaque chorégraphie à partir de la 2ème.

N.B. Il est possible de s'inscrire dans plus d'une section en payant les frais d'inscription correspondants.

IBAN: IT9800306909606100000154009 SWIFT/BIC: BCITITMM Nom du bénéficiaire : Dance Mission Asd
Objet : Contribution aux dépenses



Ideato e realizzato: Asd Dance Mission - viale C. Canepa 14R - Genova (IT)

Aff. ASI Lombardia - CONI - N° LIG. -GE 0109 CF 95064700107
email: idctalentgarden@gmail.com Tel.: +39 3358153396 (WhatsApp / Telegram)



Art. 12 L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages aux personnes et/ou aux choses qui pourraient survenir au cours de l'événement, qu'ils soient les mêmes subis et/ou causés par les participants au concours.

Art. 13 L'organisation est autorisée à changer le programme si nécessaire pour le bon déroulement du concours.

Pour des *raisons de force majeure*, l'organisation se réserve le droit de reporter la totalité de l'événement, auquel cas les frais d'inscription seront transférés directement à la nouvelle date. En aucun cas, les remboursements ne seront obtenus sur les réservations d'hôtel et/ou de voyage, ou sur tout moyen utilisé.

Chaque participant du concours, ou quoique ce soit qui prend sa place, au moment de son inscription, renonce aux droits d'auteurs (visuels), à toute compensation pour avoir participé au concours. Il autorise l'organisation à les détenir, les utiliser et partager seulement dans un but publicitaire.

Art.14

A chaque école sera attribué 1 ou 2 passer afin d'accéder aux coulisses, en accord avec le nombre de chorégraphies inscrites au concours. 1 chorégraphie = 1 passer, 2 ou + chorégraphies = 2 passer.

La personne qui détiendra le passer sera responsable de la préparation et du comportement de ses danseurs.

Il est interdit pour les responsables et leurs danseurs de rester près des escaliers à l'entrée et sortie de la scène pendant le concours. Des Stage Managers seront présents en coulisses pour assurer la fluidité du concours. Si une personne ne respecte pas le règlement ou les Stage Managers, il lui sera demandé de quitter les coulisses, que ce soit un responsable avec passer ou un participant.

Art.15 Chaque école peut réserver des tickets afin de pouvoir assister au concours. Pour cela, il faut faire une demande à travers un formulaire (dans la limite du nombre de places disponibles dans la salle de spectacle) La contribution est de 12,00€/personne (8,00€ pour les moins de 7ans)

Le paiement doit être fait par virement bancaire à :

IBAN: IT9800306909606100000154009 SWIFT/BIC: BCITITMM Nom du bénéficiaire : Dance Mission Asd
Objet : Contribution aux dépenses - Nom de l'école de danse et/ou du soliste

ATTENTION : En dessous de 10 ans, il est obligatoire de joindre une copie du passeport (ou carte d'identité pour les européens). Il ne sera pas possible d'acheter des tickets au théâtre le jour du concours.

JURY

- **Egor Chepaciiov - Choreographer and Artistic director of the Ukrainian Ballet Academy**
- **Michele Olivieri – Critic and Historian of Dance and Ballet**
- **Scepaciova Nadejda – Ballet Artist and Choreographer of the Ukrainian Ballet Academy**
- **Oliviero Bifulco – Choreographer and International Ballet Artist**

Le jury est valide, pour toutes les catégories, avec pouvoir de décision dans l'attribution des notes pour le classement et pour l'attribution des prix, y compris les bourses

Art. 16 Il est strictement interdit d'enregistrer du son et de la vidéo pendant le concours, la direction se réserve le droit d'utiliser librement le matériel photographique et audiovisuel à des fins publicitaires.

Art. 17 La direction artistique et l'organisation est : Mrs Raisa Salakhova.

Art. 19 Tout les participants, au moment de leur inscription, acceptent sans réserve tous les articles de ce règlement en tout point.

Date et Lieu

Signature



Ideato e realizzato: Asd Dance Mission - viale C. Canepa 14R - Genova (IT)

Aff. ASI Lombardia - CONI - N° LIG. -GE 0109 CF 95064700107
email: ldctalentgarden@gmail.com Tel.: +39 3358153396 (WhatsApp / Telegram)

